



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Rue Albert de Mun – Cession d'un chemin à la SCI CONCORDE

DEL-2015-108

Numéro de la délibération : 2015/108

Nomenclature ACTES : Domaine et patrimoine, aliénations

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 28/09/2015

Date de convocation du conseil : 22/09/2015

Date d'affichage de la convocation : 22/09/2015

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Emilie CRAMET

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Laurent BAIRIOT, M. Christophe BELLER, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, Mme Soizic PERRAULT, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉLAN, M. Alain PIERRE, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Loïc BURBAN par Mme Laurence LORANS, M. Michel JARNIGON par M. Hervé JESTIN, Mme Maryvonne LE TUTOUR par Mme Madeleine JOUANDET, M. Yvon PÉRESSE par M. Yann LORCY, M. Eddy RENAULT par Mme Soizic PERRAULT.

Rue Albert de Mun – Cession d'un chemin à la SCI CONCORDE

Rapport de François-Denis MOUHAOU

Par délibération du 29 juin 2015, le Conseil Municipal a approuvé le déclassement du domaine public d'une partie du chemin de Lestitut reliant la rue Albert de Mun à la rue Marc Sangnier et situé entre les parcelles cadastrées BM n°12 et 19, en vue de sa cession.

Dans un avis du 27 mai 2015, France Domaine a estimé la valeur de ce chemin à 21 €/m².

Dans un courrier du 6 août 2015, la SCI CONCORDE a accepté cette offre de prix.

La surface concernée par la cession représente environ 450 m², cette surface devant être précisée par un document d'arpentage.

Cette cession est conditionnée à l'aménagement, aux frais de l'acquéreur, d'un cheminement sécurisé et délimité par un talus boisé sur la partie de chemin restant propriété de la Ville, afin de conserver une liaison douce entre les deux rues concernées.

Nous vous proposons :

- d'approuver la cession à la SCI CONCORDE d'une partie du chemin de Lestitut reliant la rue Albert de Mun à la rue Marc Sangnier, telle que figurant sur le plan ci-joint, moyennant le prix de 21 €/m², les frais d'acte et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur, à la condition mentionnée ci-dessus,
- d'autoriser la Maire à signer l'acte correspondant et toutes les pièces s'y rapportant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 29 septembre 2015

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

**Certifiée exécutoire
LA MAIRE**

Christine LE STRAT



Plan de masse

Cession foncière chemin de Lestitut



1:1 000

0 4 8

Mètres

